



TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

7 heures soit 1 jour

PUBLIC

Toute personne ayant à effectuer ou accéder à des travaux en hauteur et à porter le harnais de sécurité, même de manière ponctuelle

PRÉ-REQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises, être âgé de 18 ans, Note en intra formation : Les équipements individuels et collectifs, ainsi qu'un site adapté pour les exercices, devront être mis à la disposition du formateur

DURÉE

1 jour

EFFECTIF

De 1 à 8 personnes

VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et lunettes de protection, harnais de sécurité, liaisons antichute.

Matériel audiovisuel...dans vos locaux (salle de réunion + terrain)

Un support de formation « Travail en hauteur – Port des E.P.I » est remis à chaque stagiaire

FORMATEUR

Formateur qualifiés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.

Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur. Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).

Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (epi) et être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.

Etre capable de mettre en œuvre le système d'ancrage provisoire

Utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison antichute et le bon harnais.

CONTENU DE LA FORMATION

LE TRAVAIL EN HAUTEUR

- Sensibilisation aux chutes de hauteur
- Principes généraux de prévention
- Textes réglementaires relatifs aux travaux en hauteur
- Responsabilités pénale et civile - Jurisprudences

DISPOSITIFS DE PROTECTION COLLECTIVE

- Les différents types de protections collectives
- Critères de choix
- Modalités de mise en œuvre

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I)

- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Critères de choix
- Conséquences d'une chute avec harnais et organisation des moyens de secours
- Composants d'un système d'arrêt de chutes
- Les casques, les antichutes...

MODULE PRATIQUE • Présentation des E.P.I adaptés au travail en hauteur selon le chantier : Harnais/antichutes/ancrages

- Déplacements horizontaux
- Atelier de travail / installations d'équipements
- Utilisation des systèmes antichutes sur support d'assurance

MODALITES D'EVALUATION :

Tests pratiques et théoriques pour valider l'aptitude au port des E.P.I (travail en hauteur)

Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation » et remise de l'attestation de compétence à l'entreprise.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264